

# Charte informatique du lycée Aimé Césaire

La présente charte a pour objectif de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques en réseau à usage pédagogique ou professionnel du lycée Aimé Césaire. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur.

Cette charte s'applique entre le lycée Aimé Césaire d'une part, et tout utilisateur d'autre part, c'est-à-dire toute personne, élève, enseignant, personnel administratif ou technique, autorisée à accéder au réseau informatique du lycée.

## Conditions d'accès

L'utilisation des moyens informatiques au lycée a pour objet exclusif de mener des activités professionnelles, d'enseignement et de documentation.

Pour se connecter, chaque utilisateur obtient de l'administrateur réseaux un compte informatique identifié par son nom d'utilisateur.

Ce compte est remis à l'utilisateur en début d'année, soit par le professeur principal pour les élèves, soit par l'administrateur réseau pour les autres, après retour de l'accusé de réception de la présente charte qui vaut acceptation de ces termes.

Les élèves peuvent accéder au réseau informatique que sous la responsabilité d'un enseignant ou de tout adulte dûment habilité par le chef d'établissement.

## Responsabilités de l'utilisateur

Chaque utilisateur s'engage à respecter :

- les règles relatives à la protection des libertés individuelles, au respect de la vie privée et notamment le secret de la correspondance, à la protection du droit à l'image, à la protection des mineurs, à la diffamation et l'injure, ...
- les règles relatives aux droits d'auteur ;

L'utilisation du matériel à d'autres fins est susceptible de relever de l'abus de confiance et donner lieu à des poursuites pénales et/ou disciplinaires.

## Les règles de bon usage de l'outil informatique

Chaque utilisateur s'engage à :

- prendre soin du matériel informatique qu'il utilise ;
- ne pas masquer sa propre identité, par l'utilisation de pseudos, ou s'approprier celle d'autrui ;

- ne pas accéder, s'approprier, altérer ou détruire des ressources appartenant à d'autres utilisateurs ;
- ne pas essayer de contourner la sécurité ;
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de saturer les services ;
- ne pas divulguer les informations (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant la connexion aux ressources. Dans ce cas, sa responsabilité est également engagée ;
- ne pas installer des programmes virus ou générateur de virus ou des programmes contournant la protection des logiciels ;
- ne pas se connecter volontairement sur un site sans y être autorisé. L'utilisateur ne doit en aucun cas tenter d'accéder à des sites au contenu sensible (raciste, pornographique, violent, ...)

## Accès au réseau Internet

L'accès au réseau INTERNET à partir des matériels informatiques est soumis aux principes suivants :

- Le droit d'accès est strictement limité aux activités professionnelles, d'enseignement et de documentation. Ce droit d'accès aux ressources informatiques est personnel, incessible et peut être temporaire.
- L'accès au réseau INTERNET ne peut être justifié que par son intérêt pédagogique ou professionnel.
- **L'utilisateur est expressément informé que le chef d'établissement se réserve le droit de surveiller à tout moment et par tout moyen l'utilisation faite du réseau et d'opérer une trace de ces utilisations.**
- Les utilisateurs sont avisés que les adresses des sites Internet consultés sont enregistrées et peuvent être analysées par les administrateurs ou tout autre personnel habilité.
- Le téléchargement de fichiers par les élèves (sons, vidéo, programmes, peer-to-peer...) est interdit, sauf approbation du professeur, et uniquement dans le cadre d'activités pédagogiques.

## Surveillance et contrôle à distance

Le logiciel VEYON est un outil de gestion à distance des postes informatiques. L'enseignant sera amené à l'utiliser à des fins de :

- Surveillance des postes informatiques élèves ;
- Démonstration sur un poste élève ;
- Diffusion de l'écran Enseignant sur les postes élèves.

L'administrateur pourra avoir recours au logiciel VEYON pour du dépannage informatique avec l'accord de l'utilisateur.

## Missions des administrateurs

Le réseau informatique est géré par un ou plusieurs administrateurs. Ces derniers assurent le bon fonctionnement du réseau pédagogique et son utilisation conforme aux principes de la présente charte. Ils n'ouvrent de comptes qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé cette charte. **Ils pourront désactiver un compte si l'utilisateur enfreint les règles énoncées ci-dessus.**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION (à signer)

Année scolaire : 2018/2019

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Classe (si élève) :

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du lycée Aimé Césaire et m'engage à la respecter.

Date :

Signature de l'utilisateur

Si mineur, signature du responsable légal :